

COMMUNIQUE DE PRESSE-

Depuis plusieurs semaines, une rumeur circule nous concernant, mon épouse et moi, rumeur qui tend à nous déstabiliser et plus précisément pour ce qui me concerne en tant qu' élu, à minima, à me décourager dans l'exercice de cette fonction.

Cette rumeur très bien organisée puisque, semble-t-il, dispersée très largement dans la commune, à partir de plusieurs vecteurs (SMS, bouche à oreille, conversations de « comptoirs », ...), à un moment bien précis puisque s'agissant du week-end de mon départ en vacances pour 3 semaines et donc de mon absence programmée de la mairie.

Cette rumeur tente de décrire un coup de folie que j'aurais eu le soir de ce départ en vacances et qui aurait impliqué mon épouse, les pompiers, la gendarmerie, pour aboutir à mon internement en psychiatrie à l'hôpital de St Avé. Cet internement aurait été, selon cette rumeur, la véritable cause de mon absence de 3 semaines sur la commune.

Suite à cette rumeur, en accord avec mon épouse et ma famille, j'ai déposé une plainte contre X pour diffamation envers un élu, dépositaire de l'autorité publique, par parole, écrit, image ou moyen de communication au public par voie électronique.

A ce jour, les documents déjà reçus et construits en vue de la défense à venir démentent ces ragots colportés uniquement dans un souci de me nuire, comme écrit dans l'attestation reçue de l'hôpital psychiatrique de St Avé : « Yves JOSSE ne fait pas partie de la File Active de l'Etablissement », de même que les services de Gendarmerie et de Pompiers qui ne sont pas intervenus à mon domicile

Je souhaite d'une part que la plainte contre X aboutisse si possible à identifier les responsables de cette rumeur même si le vieil adage « cherchez à qui profite le crime » s'applique peut-être dans ce cas. D'autre part, comme formulé dans ma plainte, je considère faire partie des 543 élus agressés physiquement ou verbalement dans le cadre de leurs fonctions, chiffres communiqués dans l'enquête Sénatoriale en cours, suite au décès du Maire de Signes, et relayée par l'Association des Maires de France.

Il me semble essentiel que les élus victimes de ces agressions diverses, dont la rumeur diffamante fait partie, déposent systématiquement plainte, l'enquête du Sénat démontrant qu'uniquement 37% des maires déposent plainte et uniquement 21% de celles-ci aboutissent, et que l'Etat soutiennent les élus dans le cadre de leurs fonctions par une loi. D'où mon adhésion totale au projet de loi « engagement et proximité » actuellement en étude au Sénat. J'en appelle solennellement aux Députés et Sénateurs du Morbihan à soutenir le vote de cette loi, par le relais si nécessaire à titre d'exemple de mon agression, loi indispensable à la reconnaissance et à la remotivation des élus communaux.

Yves JOSSE, maire de la commune de Beignon dans le Morbihan, depuis 2008

Le 12/10/2019